



Attestation de témoignage a ma belle soeur (enfants)

Par **nina91**, le **06/03/2017** à **19:45**

Bonjour

Ma belle soeur me demande lui fournir une attestation s témoignage, suite aux jugement qu'elle va avoir dans une semaine ses ex beaux parents veulent un droit de visite sur leurs petits enfants. Et pour le bien de ces derniers elle souhaite leur enlever le droit de visite. bref, JE vais dire la vérité simplement je me pose la question suivante : est ce que si je témoigne qu'étant donné que le père était absent, elle elevait seule les enfants avec ma belle mère. Si je témoigne cela moi qui a des enfants et qui les a élever le jour ou ca se passerait mal avec mon conjoint elle ne ressortirait pas le témoignage?

Comment faire pour me protéger, ma belle mère saisit la justice au moindre petit problème elle a énormément d'argent. Et j'ai vu comment elle a gérer avec ma belle soeur donc jaimerais pas kelle sacharne contre moi oubque mon temoignage se retournerait contre moi... vous remerciant de me donner des conseils.

Par **morobar**, le **06/03/2017** à **19:52**

Bonjour,

.....

Ce qui importe est l'intérêt des enfants à conserver une relation avec les grands-parents, ascendants auxquels la loi ne prévoit aucun droit particulier.

Vous faites ou vous ne faites pas l'attestation, personne ne peut vous conseiller.